



LOI SANTE DU 24 JUILLET 2019 : IMPACTS DE LA MODIFICATION DU DISPOSITIF ANTI-CADEAUX

Jeudi 10 octobre 2019 de 9h à 10h30

(Accueil à partir de 8h30)

La modification du dispositif anti-cadeaux impacte la stratégie commerciale des acteurs de la santé :

- Une responsabilité des dirigeants très sensiblement aggravée en cas de dépassement des plafonds d'avantages autorisés (2,5% et 40%)
- Une stratégie commerciale soumise à une compliance renforcée à tous les échelons de la distribution du médicament (laboratoire, grossistes, groupements et pharmacies).

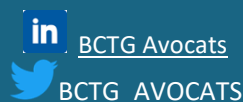
Afin de structurer une stratégie marketing et commerciale ainsi que des accords conformes à ce dispositif modifié, BCTG Avocats vous invite à une session d'analyse et de conseils pratiques.

Intervenants : Hugues Villey, Avocat associé et François Dauba, Avocat Counsel

Cette session s'adresse aux personnes en charge de la compliance et de la structuration de la politique marketing et commerciale dans toutes ses composantes (DG, DAF, DJ, DC)

Le nombre de places étant limité, nous vous remercions de confirmer votre présence : s.malherbe@bctg-avocats.com

Cabinet BCTG Avocats
14 avenue Gourgaud – 75017 Paris
www.bctg-avocats.com



Vous recevez cet email car vous faites partie de nos relations et contacts. Vous disposez naturellement d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant et pouvez demander à ne plus recevoir nos prochaines communications en écrivant à : s.malherbe@bctg-avocats.com